



BOURSE DE PARIS / CAC40
-0,20 % / 4 373,42 PTS
Transaction: 2 472 072 668€ -6,76%

↗ **Les 3 plus fortes** ↘ **Les 3 plus basses**
ALCATEL-LUCENT TECHNIP
GEMALTO LAFARGE
EDF ESSILOR INTL.

BOURSES DU MONDE

New York Dow Jones	17 799,18	-0,09 %
New York Nasdaq	4 773,04	+0,31 %
Londres Footsie 100	6 729,17	-0,03 %
Tokyo Nikkei	17 383,58	-0,14 %

AU RAPPORT

Par **FRÉDÉRIQUE ROUSSEL**

L'épargne salariale prend du volume

L'épargne salariale ? Un tas d'or de 100 milliards d'euros, que le gouvernement aimerait voir fructifier et financer davantage l'économie nationale. En juin, l'exécutif avait ainsi demandé au Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (Copiesas) de réfléchir sur l'accès à l'épargne salariale. Le rapport a été remis mercredi aux ministres de l'Économie, des Finances et du Travail.

Un dispositif sous-utilisé

Seulement 12% des salariés des très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés) ont aujourd'hui accès à un dispositif d'épargne, contre 83% dans les entreprises de plus de 50 salariés, seuil à partir duquel la participation aux bénéfices est obligatoire. Les autres dispositifs, plan d'épargne entreprise (PEE), intéressement et plan d'épargne retraite collectif (Perco), sont facultatifs. Ils sont complétés par l'actionnariat salarié, qui permet d'attribuer une partie du capital aux salariés.

Elargir sans contraindre

Le comité ne recommande pas d'abaisser le seuil obligatoire pour la participation mais juge «souhaitable» un

élargissement aux TPE et PME. «Car c'est là qu'il est le plus facile pour un salarié de mesurer sa contribution et celle de son équipe au succès de l'entreprise», souligne le rapport, qui préconise un livret E offrant aux salariés un rendement un peu supérieur au livret A. Il suggère aussi d'exonérer du forfait social (impôt) les TPE et PME qui opteraient pour la première fois pour un dispositif. Cette piste, comme celle de moduler cette taxe quand des fonds solidaires ou des reprises d'entreprise, pourrait être retenue par le gouvernement.

Simplifier les procédures

Le Copiesas suggère également dans son rapport de permettre, par le biais d'un accord d'entreprise, «un contrat collectif de performance». Parmi ses 31 recommandations, il suggère aussi que l'accord de participation et d'intéressement puisse être négocié en même temps et pour la même durée, et que la prime de partage des profits, dite «prime Sarkozy», soit supprimée. Le gouvernement décidera «d'ici à la fin d'année» des orientations retenues, qui seront intégrées au projet de loi Macron pour l'activité. ◆

3,97 millions

d'euros, c'est la rémunération moyenne des dirigeants du CAC 40 en 2013. Un montant en baisse de 2,5% par rapport à 2012, mais qui cache des écarts croissants, selon le cabinet Proxinvest. L'État a joué un rôle en plafonnant les rémunérations dans les entreprises publiques à 450 000 euros, contrebalançant les hausses du privé. Bernard Arnault (LVMH), avec 11 millions, est le mieux payé.

Le montage financier de WKF au tribunal

JUSTICE L'éditeur avait artificiellement endetté sa filiale française en 2007 pour échapper à l'impôt.

C'est un procès emblématique des dérives fiscales des multinationales qui s'ouvre ce jeudi devant le tribunal de grande instance de Nanterre. Initié par les salariés de Wolters Kluwer France, branche hexagonale de l'éditeur néerlandais Wolters Kluwer, l'affaire illustre de façon éclairante les montages fiscaux permettant aux grands groupes d'échapper à la fois à l'impôt en France, de réduire celui-ci aux Pays-Bas, mais aussi, au passage, de sucrer la participation due aux salariés. Un «trois en un» qui relève, dans ce cas d'espèce, de l'orfèvrerie juridique-financière. Et sur lequel vont donc devoir se prononcer les juges.

L'affaire, révélée par *Libération* (édition du 17 octobre 2009), remonte à la mi-2007. A cette époque, les filiales françaises du groupe de presse batave (Editions Lamy, groupe Liaisons...), fusionnent entre elles, puis sont rachetées par une autre filiale française, elle aussi détenue par le groupe de presse. Pour réaliser l'opération, le holding aux Pays-Bas lui prête 450 millions d'euros, en sus d'un apport en capital de 300 millions. Autrement dit, rappellent aujourd'hui les organisations syndicales, «nous nous sommes rachetés à nous-mêmes pour le prix astronomique de 753 millions».

«Artificiel». Première conséquence de ce tour de passe-passe pour les salariés: la nouvelle structure WKF France, dont les entités étaient jusqu'ici florissantes, se trouve plombée par une énorme dette, qui met le résultat net d'exploitation à zéro. Or le versement de la participation aux salariés étant indexé sur les résultats, les 1 000 travailleurs du groupe se trouvent privés de ce supplément de rémunération. Alors que, jusqu'en 2007, «5 millions d'euros par an, en moyenne, étaient distribués aux salariés en plus de leurs salaires», rappellent les syndicats. Deuxième effet de cet endettement jugé «artificiel»: la société n'est plus redevable de l'impôt sur les sociétés en France. L'argent remonté aux



Le siège de l'éditeur WKF France. PHOTO XAVIER POPY.REA

Pays-Bas n'est plus du bénéfice (donc du profit), mais des intérêts d'emprunt (donc une charge). Avec un prolongement côté batave: en dé-

La participation étant indexée sur les résultats, les 1 000 salariés du groupe s'en sont retrouvés privés.

duisant de ses comptes le montant du prêt accordé à sa filiale française, la maison mère réduit aussi, selon la législation locale, son impôt dû au fisc hollandais. Une façon de gagner sur tous les tableaux.

Parallèlement, l'entreprise a procédé à un plan social, en 2009, conduisant à la suppression de 115 emplois. «Ces suppressions n'ont rien à voir avec la dette, elles sont dues à la conjoncture», se défendait à l'époque la direction. «Certes, mais c'était un élément de plus pour expliquer les licenciements», répondait alors, de son côté, un représentant syndical.

Des syndicats qui dénoncent également aujourd'hui une ultime conséquence de l'opération conduite en 2007, dangereuse pour l'entreprise elle-même: «Cette décision d'endetter durablement WKF a comme effet de réduire l'investissement productif: la commercialisation de nos titres, ouvrages et logiciels et le passage au numérique sont freinés, faute de moyens suffisants.»

Réserve. Ce jeudi devant le tribunal, les six organisations mobilisées (CFDT, CGT, CFTC, CNT, FO et le SNJ) vont donc demander aux juges de considérer comme un «abus de droit» le montage financier réalisé en 2007, afin que l'endettement qui en découle soit neutralisé. Mais aussi que soit constituée une réserve de participation au profit des salariés, pour un montant compris entre 3,5 et 6 millions d'euros.

LUC PEILLON

LES GENS



JUNCKER VEUT UN «NOUVEAU DÉPART» POUR L'EUROPE

«Il est temps de lancer les travaux et de remettre l'Europe au travail», a déclaré mercredi le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, devant le Parlement européen, à l'occasion de la présentation du plan européen d'investissement de 315 milliards d'euros sur les trois prochaines années. Nous n'avons pas besoin d'argent frais mais besoin d'un nouveau départ et de nouveaux investissements.» Le plan s'appuiera pour partie sur le budget européen et sur la Banque européenne d'investissement, le bras financier de l'Union européenne, mais ne sera pas alimenté par des contributions directes des États membres.

PHOTO AFP

L'HISTOIRE

LES AUXILIAIRES DE VIE VEULENT PLUS POUR VIVRE

Les aides à domiciles victimes de l'austérité. Rassemblés mercredi devant le ministère de la Santé, plusieurs centaines d'employés du secteur sont venus réclamer de meilleurs salaires. «Nous voulons de vrais métiers et non de petits boulots», ont scandé les auxiliaires de vie et techniciens de l'intervention sociale et familiale, qui interviennent chez les personnes âgées ou en situation de handicap pour les assister dans les actes de la vie quotidienne. «Notre secteur est principalement financé sur les dotations des conseils généraux qui tirent à hue et à dia pour faire des économies et répercutent donc les efforts sur les salariés, dénonce Loïc Le Noc, de la CFDT Santé sociaux. Depuis cinq ans, les 240 000 salariés de la branche [97% de femmes et 70% de temps partiel, ndlr] n'ont pas eu d'augmentation et le salaire net moyen stagne autour de 900 euros.»